

## HONORAIRES T.T.C. SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 à l'exclusion de bien immobilier neuf (VEFA),  
A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

### Mandat Simple

**Forfait de 4 000€ pour un montant de vente inférieur à 70 000 euros**

**6 % pour un montant de vente compris entre 70 001 et 600 000 euros**

**5 % pour un montant de vente supérieur à 600 001 euros**

### Mandat Exclusif

**5 % pour un montant de vente compris entre 70 001 et 600 000 euros**

**4 % pour un montant de vente supérieur à 600 001 euros**